



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Caen, le 29 octobre 2021

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Condamnation de l'agresseur du Maire de LE FAULQ  
par le Tribunal judiciaire de Lisieux**

Le 23 octobre dernier, le maire de LE FAULQ, qui intervenait, en sa qualité de maire et de représentant de l'État dans sa commune, pour faire cesser un rassemblement d'une soixantaine de personnes occupant la voie publique en mettant en danger les autres usagers, a été agressé.

Le préfet du Calvados lui a immédiatement apporté son soutien et a déposé plainte à ses côtés, au nom de l'État. Il a également demandé à la Gendarmerie Nationale, en charge de l'enquête, un traitement prioritaire de cette affaire.

Le travail des enquêteurs, sous la direction de la procureure de Lisieux, a permis l'interpellation et la **condamnation**, ce jour, **par le Tribunal Judiciaire de Lisieux**, de l'auteur des coups portés au maire, à une peine de huit mois fermes pour les faits, la révocation de deux peines de sursis à hauteur de trois mois chacune, assortie d'une interdiction de détenir une arme pendant 5 ans. Le tribunal a reçu la constitution de partie civile du préfet du Calvados et du maire de Le Faulq.

L'organisateur du rodéo a également été interpellé et condamné, cette semaine, dans le cadre d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité.

*Le préfet du Calvados a indiqué que « Aucune menace, aucune atteinte physique à l'encontre d'un élu ne peut être admise, car ce serait une atteinte au pacte démocratique et républicain, dont il est un des représentants ».*

**Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication**

Tél : 02 31 30 64 00

Mél : [pref-presse@calvados.gouv.fr](mailto:pref-presse@calvados.gouv.fr)